



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montagne

Question écrite n° 7821

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur la nécessité de modifier, avec les autres pays signataires, le texte de la convention alpine et de prendre en compte de façon équilibrée le développement de la protection, à l'image de la loi montagne française. Si certains de ces partenaires venaient à ne pas approuver cette demande, le congrès de l'ANEM souhaite que ce texte soit définitivement abandonné par la France au profit d'une charte de promotion et de protection de la montagne, élaborée avec le concours du Conseil de l'Europe et en concertation avec les pays de l'arc alpin qui partagent sa même conception de l'avenir de la montagne. Il lui demande de lui faire connaître sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Pour permettre de mieux appréhender tous les enjeux de la convention alpine, une mission d'évaluation des conséquences réglementaires de sa ratification a été confiée par le ministère de l'environnement à M. Gérard Gineste, commissaire à l'aménagement des Alpes, et à M. Philippe Huet, responsable du département montagne au CEMAGREF. Les résultats de cette expertise seront disponibles au cours du premier trimestre de 1994. Ils feront l'objet d'une concertation approfondie avec les organismes intéressés et notamment l'ANEM. Il est à noter que la Confédération helvétique mène une réflexion pour une prise en compte équilibrée du développement et de la protection dans le cadre de la convention alpine. Ses propositions seront un élément important pour les choix à venir. La démarche élaborée par le Conseil de l'Europe est d'un grand intérêt car elle permettra d'envisager l'avenir de l'ensemble des montagnes d'Europe. Elle devrait être tout à fait complémentaire de la convention alpine qui concerne un massif de très hautes montagnes spécifiques par leur agriculture, les problèmes de transport et leur positionnement au cœur de l'Europe.

Données clés

Auteur : [M. Charroppin Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7821

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3995

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1033